



FICHE TECHNIQUE

REPORTERS NORMANDIE JEUNES RADIO

Année de découverte (année 1)

CADRE GENERAL

Dans le cadre du programme d'actions éducatives proposé aux établissements dont les publics relèvent de sa compétence (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), la Région Normandie met en œuvre un axe « Reporters Normandie Jeunes », structuré autour de deux dispositifs d'éducation aux médias (Reporters Normandie Jeunes Radio et Reporters Normandie Jeunes – Web TV).

Reporters Normandie Jeunes Radio s'articule autour d'un espace régional de diffusion sur le Web (www.radionormandiejeunes.fr) et d'ateliers radio organisés dans les établissements à destination des élèves, apprentis et stagiaires, animés par des professionnels de l'association « Zones d'Ondes ». Ces ateliers débouchent sur la mise en place de radios temporaires diffusées via le web et le réseau hertzien (bande FM) sur une fréquence attribuée par le CSA. L'espace régional de diffusion permet de capitaliser et de fédérer les productions radiophoniques réalisées par les jeunes.

Ce dispositif est organisé en partenariat avec les Autorités Académiques (Région Académique de Normandie et DRAAF), qui participent aux instances de pilotage.

Les établissements candidats au dispositif « Reporters Normandie Jeunes Radio » peuvent s'inscrire dans un cycle de 3 années permettant l'installation pérenne d'un projet radio. Il s'organise comme suit :

- **une première année de découverte**, permettant à l'établissement d'expérimenter un projet radio. Lors de cette première année, les jeunes participants prennent conscience de la parole et de la voix, s'exercent en fabriquant des émissions et en réalisant des enregistrements pour une journée de diffusion. A l'issue de cette première année, les structures éducatives font ou non le choix de développer une radio pérenne. Dans ce cas, elles continuent de bénéficier de l'accompagnement de « Zones d'Ondes » pour deux années.
- **une deuxième année de préparation à l'autonomie** en vue d'une animation plus autonome de l'antenne lors de deux journées de diffusion et de la production d'émissions pour l'espace régional de diffusion sur le Web. C'est aussi l'année de décision d'acquisition d'un studio.

- **une troisième année d'accompagnement à l'autonomisation de l'établissement** permettant l'appropriation du studio acquis en deuxième année et un travail en autonomie, débouchant sur des productions régulières d'émissions pouvant intégrer l'espace régional de diffusion.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribuer à la formation et à la construction de la citoyenneté des jeunes en favorisant leur expression, leur autonomie et le travail en équipe,
- les faire progresser dans la maîtrise de la langue orale, écrite et dans l'écoute de l'autre,
- favoriser la prise de parole des jeunes pour mieux percevoir leurs attentes,
- développer une action de médiation attractive, véritable plus-value pour les projets pédagogiques,
- animer un média radio par et pour les jeunes normands.

OBJECTIFS STRATEGIQUES EN PREMIERE ANNEE

Dans la perspective de la découverte du média et de l'éventuelle inscription du projet radiophonique dans le projet de l'établissement, il s'agit de :

- **sensibiliser des élèves au média radio** (information, diffusion sur le Web et en FM, etc...),
- **mobiliser l'équipe éducative** sur l'utilisation pédagogique de l'outil radio et pour la bonne mise en œuvre du projet (fonctionnement, activités pédagogiques, etc...),
- **mesurer les possibilités de poursuite du projet** : possibilité de stabilisation d'une équipe éducative du projet radio, acquisition de matériel par l'établissement, stabilisation d'un groupe pilote.

DEROULEMENT ET INTERVENTION DE ZONES D'ONDES

Un groupe-pilote d'élèves est constitué au sein de l'établissement (au maximum 30 élèves). Il est chargé de la définition du projet éditorial, en vue de la journée de diffusion (brainstorming initial sur des idées de contenus, sur le nom et le visuel de la radio, conception d'une grille de programmes, des émissions de la mi-journée, de certaines émissions le matin ou l'après-midi, de la programmation musicale, de l'habillage sonore).

Deux à trois classes ou groupes peuvent être associés au projet pour réaliser une émission pour la journée de diffusion et/ou pour préparer la promotion du projet et la communication autour de la journée de diffusion.

Sur l'année de découverte, le projet radio se déroule comme suit :

- **une phase de préparation** avec « Zones d'Ondes », les membres de l'équipe éducative et les jeunes concernés permet de définir les modalités de la résidence radio au sein de l'établissement : elle s'articule autour d'une réunion pour définir un pré-projet et un premier calendrier en juin/juillet et d'une réunion pour stabiliser le projet et arrêter le calendrier définitif en septembre.
- **une formation de 2 jours** pour les 2 référents du projet, organisée en collaboration avec le CLEMI et le réseau CANOPE dans le cadre des Plans Académiques de Formation des Rectorats de Caen et de Rouen. Elle est ouverte aux référents hors éducation nationale. Elle se déroule les 16 et 17 septembre (académie de Caen) et les 19 et 20 Septembre 2019 (académie de Rouen).

- **4 ateliers radio encadrés par 2 professionnels de Zones d'Ondes** (entre 10 h et 12 h 30 puis de 13 h 30 à 15 h 30) espacés de 1 à 4 semaines entre novembre et avril pour travailler avec le groupe-pilote d'une part, et les classes ou groupes associés d'autre part. Les ateliers permettent de se familiariser avec des formats radiophoniques et des moyens techniques. Un essai de diffusion sur le web est inclus dans un de ces 4 ateliers. Le matériel technique nécessaire (studio radio, matériel d'enregistrement, de montage et de mixage) est mis à disposition par Zones d'ondes sur le temps des ateliers..
- **Des travaux inter-ateliers** assurés par les élèves avec l'aide et le suivi des membres de l'équipe éducative pour une présentation lors de la prochaine journée d'intervention de Zones d'Ondes. Zones d'Ondes pourra prêter ponctuellement du matériel d'enregistrement nomade.
- **1 demi-journée consacrée à une conférence de presse** en amont de la journée de diffusion radio (au minimum une semaine avant la diffusion). Elle est organisée par une des classes ou des groupes engagés dans le projet. Cette conférence est indispensable pour valoriser le projet dans son environnement. Elle donne lieu à des invitations aux élus de la Région et aux partenaires institutionnels de l'établissement.
- **1 journée de diffusion de la radio temporaire sur le web en direct** sur l'espace régional de diffusion **et le réseau hertzien**, sur une fréquence validée par le CSA. Cette diffusion se déroule sur une journée, entre mars et juin.
- **2 temps de bilan** (un intermédiaire à mi-parcours et un final à l'issue de la journée de diffusion) permettant notamment de définir les suites à donner à l'intervention de Zones d'Ondes en cas de souhait de pérenniser une activité radio au sein de l'établissement.

Les dates et modalités d'intervention tenant compte des contraintes de chacun sont arrêtées conjointement par Zones d'Ondes et l'établissement et font l'objet d'une convention entre les deux parties.

ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

La mise en œuvre du projet se fait sous l'autorité du chef d'établissement/directeur. Sa bonne réalisation suppose de :

- **mobiliser 2 référents et impliquer d'autres membres volontaires de l'équipe éducative.** Les 2 personnes référentes permettent d'une part une répartition des missions, d'autre part une plus grande démultiplication de la mobilisation de l'équipe éducative, enfin le remplacement de l'une d'elles en cas d'absence ou de départ. Interlocuteurs de « Zones d'Ondes » et garants du bon fonctionnement du dispositif au sein de l'établissement, les référents s'engagent notamment à :
 - o s'assurer des conditions logistiques de réalisation de l'action sur l'année scolaire, (mise à disposition de salles adéquates, accès à du matériel informatique et à une connexion internet, accueil de l'association, information des élèves/apprentis...).
 - o mobiliser les membres de la communauté éducative autour du projet.
 - o organiser conjointement avec « Zones d'Ondes » la mobilisation, l'implication et l'encadrement des jeunes dans les différentes phases du projet (ateliers/diffusion/communication).
 - o participer aux temps collectifs ponctuant le dispositif (bilans intermédiaires et finaux de l'action, conférences de presse, réunions régionales des référents), contribuer à son rayonnement interne et externe.

- les deux référents s'engagent à suivre la formation mise en œuvre dans le cadre du Plan Académique de Formation.
- **mettre à disposition des moyens matériels suivants pour la réalisation de l'action :**
 - une salle pour l'implantation du studio radio
 - une salle de travail
 - un lieu d'implantation de l'antenne
 - une connexion internet permettant de diffuser via le web
 - des moyens d'écoute dans l'établissement lors des journées de diffusion

COÛT ET REPARTITION DES DEPENSES LIEES AU PROJET

Le coût moyen d'une résidence dans une année de découverte est estimé à

10 000 euros

Il comprend l'intervention de « Zones d'Ondes », les frais de déplacements des intervenants, la mise à disposition du matériel technique.

La Région prend en charge la majeure partie du coût d'une résidence. **Une contribution financière à hauteur de 10 % (soit 1000 €)** est demandée à l'établissement et versée à l'association Zones d'Ondes.

L'établissement assure la restauration et, le cas échéant, l'hébergement des membres de l'association lors de leurs interventions. Il assure également les frais de déplacement du ou des référents engendrés par le projet (réunions à la Région, regroupement des référents...). « Zones d'Ondes » prend en charge la mise à disposition du matériel radio, l'installation de l'antenne radio, la déclaration au CSA et les droits d'auteurs.

Le Rectorat prend en charge les frais de déplacement des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale pour les formations dans le cadre du PAF. Pour les autres établissements, ces frais sont à leur charge.

MODALITES DE RECRUTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET CALENDRIER

La fiche de candidature est à retourner au service mission coordination des politiques éducatives de la Région Normandie (vincent.potin@normandie.fr, 02.31.06.78.67) avec copie à « Zones d'ondes » (secretariat.zonesdondes@gmail.com) avant :

Le vendredi 7 juin 2019

Les structures intéressées peuvent prendre contact avec Zones d'Ondes pour formaliser leur projet et renseigner la fiche de candidature. (julien.zonesdondes@gmail.com, secrétariat :: 02.31.54.25.45.).

Un comité de pilotage animé par la Région et composé des autorités académiques et de l'opérateur se réunit **le 20 juin** pour sélectionner les structures en vue de la saison 2019-2020 sur la base des informations contenues dans la fiche de candidature et notamment, les attendus et modalités de mises en œuvre indiquées par l'établissement.